

AVISU CESEC 2021-02¹

*Relatif au
Rilativu à u*

Premier point d'étape sur la mise en oeuvre du volet Salvezza du plan Salvezza e Rilanciu

*Primu puntu di tapa nantu à a missa in opara di l'aletta Salvezza
Di u pianu Salvezza è Rilanciu*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 janvier 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **premier point d'étape sur la mise en oeuvre du volet Salvezza du plan Salvezza e Rilanciu ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 14 di ghjinnaghju di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Eeconomicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u primu puntu di tapa nantu à a missa in opara di l'aletta Salvezza Di u pianu Salvezza è Rilanciu ;

Après avoir entendu, Monsieur François GERONIMI, pour la Direction Générale Ajointe en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation

Sur rapport de Denis LUCIANI pour la commission « développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective »

À nant'à u raportu di Denis LUCIANI per a cummissione sviluppu economicu, turisimu, affari siciali, impiegu, è pruspettiva

¹Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 53

Contre : 2 (MONDOLONI Rosine, NOVELLA Christian)

Abstention : 5 (BRIGNOLE Jean ; CLEMENTI Jean-Pierre ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELINI-NICOLAI Marie-Désirée)

Pour : le reste

U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 di ghjinnaghju 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita

L'Assemblée de Corse a, lors de la session du 27 novembre 2020, approuvé à l'unanimité, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, le volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu » (délibération n°20/200 AC).

Cette délibération prévoyait, dans son article 6, la présentation par le Conseil exécutif de Corse d'un calendrier opérationnel détaillé pour chaque mesure relative au plan proposé, avec une première présentation lors de la session des 21 et 22 décembre.

Les circonstances liées à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée de Corse à ces dates n'ayant pas permis un examen de ce rapport, il est fait part aujourd'hui de sa présentation formelle, avec une actualisation des données et informations qu'il contient.

Le rapport présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse vise donc, en application de l'article 6 de la délibération 20/200 AC adoptée le 27 novembre dernier par l'Assemblée de Corse, à :

I/Informer l'Assemblée de Corse des conditions de mise en opérationnalité des 43 mesures contenues dans la délibération du 26 novembre dernier et relatives à l'acte I Salvezza du plan Salvezza è Rilanciu en distinguant :

- Les mesures d'ores et déjà mises en œuvre par la Collectivité de Corse et ses opérateurs dans le cadre de l'instruction des règlements existants ;
- Les mesures de court terme dont la mise en opérationnalité suppose une ouverture des droits pour les bénéficiaires potentiels dans le cadre de téléservices qui seront mis en ligne dès le début de l'année 2021 ;
- Les mesures à moyens terme qui supposent des actes intermédiaires dont certains sont votés ce jour, ou des inscriptions budgétaires nouvelles pour 2021 ;
- Les mesures en lien avec la communication.

Le CESECC, concernant la partie sociale du volet SALVEZZA :

- **Préconise que les sommes envisagées afin d'accompagner les personnes précaires ou précarisées soient fortement réévaluées afin de tenir compte, au plus près, de la situation sociale actuelle ;**
- **Attire l'attention, en ce qui concerne l'action 5.3 qui vise à soutenir les initiatives locales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et à renforcer la mobilisation des acteurs à tous les niveaux d'actions (information, détection des publics, collecte, redistribution...), sur la modicité de la somme envisagée (450000€) au regard de la réalité de la situation sur le terrain.**

II/ Faire un point d'étape sur l'avancement des travaux concernant la définition et la mise en œuvre des mesures économiques relevant du dispositif France Relance en distinguant :

- Les mesures en faveur de l'emploi ;
- Les mesures sectorielles ;
- Le dispositif France relance ;

III/ Communiquer les éléments d'informations relatifs à la mise en œuvre de la feuille de route territoriale pour le tourisme corse comportant un certain nombre d'actions visant à :

- Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique ;
- Accompagner la relance en créant une « foncière tourisme » ;
- Renforcer l'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie (FTI) ;
- Conforter la montée en compétences et sécuriser les parcours professionnels des saisonniers ;
- Accompagner les acteurs du tourisme vers une transition écologique (incluant la transition écologique de la filière nautisme) ;
- Accroître la chaîne de valeur touristique et créer une chaîne d'hébergements insulaire haut de gamme.

Le CESECC constate et alerte, sur :

- **L'absence d'orientations spécifiques concernant la « montagne Corse » et sur la nécessité de prendre en compte la situation des accompagnateurs en montagne, des guides de montagne et des guides interprètes-conférenciers ;**
- **La nécessité de respecter les préconisations du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse (CSRPNC), notamment celles relatives aux règles définies en concertation pour l'implantation des mouillages destinés à attirer les navires de plaisance et de grande plaisance.**
- **Le problème d'impact environnemental qu'engendre, en temps normal, la sur-fréquentation de certains sites de l'île et sur la nécessaire réflexion à mener concernant les mesures qu'il serait possible d'envisager afin de garantir la préservation durable de notre environnement.**

Le CESECC s'interroge, concernant précisément l'action n°3 de la feuille de route territoriale sur le tourisme, et relativement à la mobilisation de France Tourisme Ingénierie, sur :

- **La manière dont France Tourisme Ingénierie prend en compte les spécificités de notre territoire et son tourisme**
- **L'existence sur notre territoire de projets privés ;**
- **L'identité des 4 sites emblématiques et les critères qui ont prévalu à leur sélection**
- **Les 5 nouvelles études évoquées.**

Le CESECC demande enfin que ces nouvelles mesures, prises pour répondre à l'urgence de la crise de fréquentation, fassent l'objet d'une évaluation, en matières économique et environnementale, afin de mesurer leurs conséquences, notamment en termes de durabilité et d'envisager, ou non, leur reconduction.

IV/ Présenter brièvement la méthode et les orientations à partir desquelles s'élaborera le deuxième volet (volet « Rilanciu ») du plan Salvezza à Rilanciu ; ce volet s'appuiera sur des mesures de transformation des pratiques et usages concernés par l'exercice des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Au moment de la préparation et de la définition des orientations qui relèveront du volet « Rilanciu » du plan Salvezza et Rilanciu, le CESEC souhaite qu'une

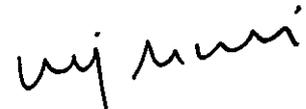
attention particulière soit réservée aux secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche.

Enfin, plus globalement, le CESECC s'interroge sur les indicateurs présentés dans le rapport (emplois, chômage et précarité, activité économique), et sur le degré d'actualisation de certains chiffres avancés alors que la situation s'est encore fortement dégradée ces derniers mois.

Le CESEC de Corse prend acte du premier point d'étape sur la mise en œuvre du volet « Salvezza » du plan « Salvezza et Rilanciu ».

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI



EXPLICATION DE VOTE

- U levante, page 7



U LEVANTE

Volet Salvezza du plan Salvezza e Rilanciu

Explication de vote

U Levante vote contre le volet tourisme du plan de l'avis du CESECC relatif à un premier point d'étape sur la mise en œuvre du volet Salvezza du plan Salvezza e Rilanciu pour les motifs énoncés ci-dessous.

Ce plan d'urgence visant à sauver l'économie touristique corse comporte certaines mesures qui vont à l'encontre des objectifs pourtant inscrits dans son texte :

Action 6 : accompagner les acteurs du tourisme vers une transition écologique (incluant la transition écologique de la filière nautisme) et « ces changements seront également la conséquence d'une évolution profonde qui conduit à repenser et à renforcer la place consacrée à l'environnement dans nos politiques publiques ».

Ces mesures sont à contradiction avec l'orientation stratégique numéro 5 du PADDUC intitulée « établir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement reparti sur l'année et le territoire notamment dans ces objectifs opérationnels 4 et 5 :

4. Équilibrer les flux touristiques sur le territoire,
5. Promouvoir un tourisme responsable moderne et de qualité.

En l'occurrence, **l'appel en urgence à la présence de la navigation de plaisance et de grande plaisance constitue pour nous un grave danger d'atteinte à la préservation de nos sites littoraux de terre et de mer**, sur lesquels il existe déjà un phénomène de sur- fréquentation qui met en danger la préservation de la biodiversité terrestre et marine (78 ha de posidonies détruites dans la baie de Sant'Amanza par les mouillages de plaisance). **De même, le développement prévu dans un plan global en faveur de la mer des activités nautiques et maritimes est de nature à accentuer les phénomènes de pollution déjà bien identifiés.**

Ce plan prend le risque de concentrer, sans régulation, le flux touristique sur un littoral qui bénéficie pourtant de mesures de préservations légales mais qui ne sont pas respectées (perte du label européen de la réserve de Scandola) et qui risquent fortement d'être assouplies pour la circonstance.

Si des mesures de soutien financier mobilisant des fonds publics sont prévues pour aider les socio- professionnels du tourisme, elles doivent être assorties de l'obligation absolue de respecter la loi Littoral, le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, les dispositions du PADDUC et les cahiers des charges des autorisations d'occupation du service public. Or ces mesures d'éthique ne figurent pas dans le dispositif du plan.

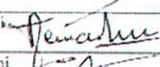
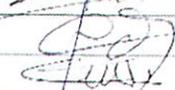
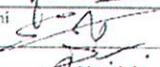
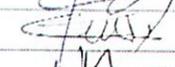
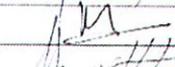
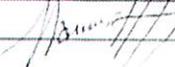
Il est fait appel à des structures d'ingénierie spécialisées dans le développement d'un tourisme industriel de luxe et de rentabilité qui a pour objectif, entre autres, d'augmenter les recettes internationales du tourisme français (France tourisme ingénierie). **Ce qui est contraire à l'objectif affiché par le PADDUC d'un tourisme durable et écoresponsable, c'est-à-dire équitable, solidaire et respectueux de l'environnement naturel et humain. Il existe un réel danger d'accentuation de la privatisation du littoral.**

La création d'une foncière du tourisme, si elle contribue à l'amélioration des structures existantes, fait craindre une politique d'immobilier touristique de grande envergure pour des projets *privés* et *sur des terres littorales inconstructibles* (quelles sont les « friches touristiques » dont il est question ? Le « Club Med de Sagone ? Celui de Sant' Ambroggio ? » lieux soumis à la loi Littoral ...).

Si nous pouvons comprendre la nécessité d'aider les acteurs économiques du tourisme par des « mesures d'urgence économiques et sociales à court terme » comme il est précisé dans le rapport Salvezza, **nous émettons de sérieuses réserves sur le plan *Rilanciu de relance à long terme* esquissé par la nouvelle feuille de route du tourisme proposée par l'OTC.** IL ne nous semble ni respecter l'équilibre nécessaire entre le développement de l'économie touristique et le respect durable de l'environnement ni compatible avec le projet d'une société plus juste, écologique et solidaire souhaitée par l'Exécutif de l'Assemblée de Corse au lendemain de cette crise.

Ce vote « contre » est la seule manière pour nous de donner l'alerte.

Pour U Levante, Rosine Mondoloni et Christian Novella

Jean-Marie Domintci		Christian Novella	
Michelle Ferrandini		Yves Pages	
Dominique Gambini		Xavier Pialat	
Anne Luciani		Michelle Salotti	
Chjara Molinelli		Lucrece Sansonetti	
Sophie Mondoloni			